



Changement de salaire sans avenant

Par **Nagase**, le **05/12/2013** à **12:53**

Bonjour,

Voici mon histoire

J'ai été embauché dans une petite entreprise (3 salarié) d'informatique en octobre 2011 pour un salaire de 1300 € net.

Plusieurs mois après mon embauche ils m'ont demandé si ils pouvaient baisser mon salaire car c'était un peu la crise et qu'une fois la pente remonté ils me remonteraient le salaire en conséquence, j'ai donc accepté sur le coup -150€ net sur mon salaire de 1300€ net car ils avait déjà du mal a me payer a temps (1 mois de retard) mais aucun avenant a été signé et aucun contrat juste des paroles sur lequel je n'ai pas eu moyen de revenir.

Après 12 mois de galère et de salaire en retard (systématiquement), je lui ai demandé une rupture à l'amiable car il avait à ce moment plus de 3 mois de retard sur mes salaires. Il a accepté de manière "très généreuse" d'après lui.

Après plusieurs mois sans paiement de sa part j'ai lancé une procédure au prud'homme en janvier 2013 . J'ai donc demandé le paiement immédiat de mes salaires ainsi que du retour sur salaire $12 * 150 \text{ €}$.

Le prud'hommes a délibéré en ma faveur et l'a condamné a payer ces deux choses.

Encore dans un élan de bonté de ma part, nous avons signé un échéancier sur 5 mois (qu'il n'a bien sur pas respecté j'ai été payé en totalité après 8 mois).

Mon ancien patron a fait appel à la décision sur une erreur de calcul (de ma part apparemment) des salaires restant et sur le rattrapage des 150 € prétextant que pendant 12 mois je n'ai rien dit sur cette baisse j'étais donc en accord.

Nous sommes donc allés à cet appel et il ne m'avait rien envoyé comme document je ne savais donc même pas quoi répondre, l'affaire a donc été renvoyé (avril 2014) et les juges m'ont conseillé de faire une demande d'aide juridictionnel pour avoir un avocat la prochaine fois.

J'ai donc plusieurs questions,

- Que dit la loi sur mon histoire de baisse de salaires?
- Pour l'aide juridictionnel j'étais au chômage au moment de lancer la procédure et je suis aujourd'hui en contrat de 25H (900€ net) + auto entrepreneur (salaire variable) .
- Sur quel salaire ce base cette aide? Mes revenus actuel ou au moment du lancement de l'affaire?
- Quel papier dois-je amener pour faire ma demande d'aide?
- Pourrais-je avec l'aide d'un avocat demandé des dommages et intérêts , car à l'époque j'ai eu de grosses difficultés financières

ce job étant mon premier en sortant de BTS , et donc avec 3 mois de retard sur salaire j'ai eu quelques AGIOS et surtout j'ai du emprunter à mon père et mon amie.rnrnJe n'ai pas demandé ça au début, car je ne voulais pas trop les accabler et surtout j'étais seul et trop indulgent...rnrnMerci d'avance pour vos réponses.